Assemblée publique annuelle 2023 de la SADC - Période de questions-réponses* dirigée

# Protéger l'avenir financier des déposants

12 octobre 2023

** Les réponses ont été modifiées par souci de clarté et de concision.*

---

**Panélistes**

Angela Roberge, animatrice
Bob Sanderson, président du conseil d'administration de la SADC
Leah Anderson, présidente et première dirigeante de la SADC

---

## Leah Anderson

### A-t-on déjà pensé à relever le plafond d'assurance-dépôts ?

La SADC a entrepris l'étude de son cadre d'assurance-dépôts en début d'année, la réflexion portant notamment sur le caractère adéquat du plafond d'assurance-dépôts. L'étude se concentre sur deux principaux volets, à commencer par les tendances des dernières années entourant les déposants. Nous cherchons à savoir qui épargne, où et comment pour nous guider, dans un deuxième temps, dans notre analyse du cadre actuel et de la portée de la protection offerte. Nous devrions ainsi savoir si les déposants sont toujours bien servis par le plafond actuel.

Les conclusions de l'étude seront présentées à la ministre des Finances en fin d'année. La ministre verra alors s'il y a lieu de modifier le plafond, compte tenu du cadre général régissant le secteur financier.

### L'assurance-dépôts peut-elle jouer un rôle dans le cas des cryptomonnaies ou d'autres produits émergents ?

La SADC protège les dépôts assurables dans ses institutions membres, qui sont actuellement au nombre de 87. Les catégories d'assurance-dépôts englobent notamment les dépôts au nom d'une seule personne, les dépôts en commun, les

REER, les CELI et le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété.

Les cryptomonnaies ne constituent pas des dépôts. Elles ne correspondent à aucune des catégories d'assurance-dépôts et s'accompagnent de risques d'investissement.

Voilà pourquoi il est important de sensibiliser le public à ce qui est protégé et à ce qui ne l'est pas. Pourquoi nous tenons à ce que les consommateurs se voient informer quand ils font un achat et pourquoi nous portons une attention particulière aux messages publicitaires sur ce qui est protégé et ce qui ne l'est pas.

## Bob Sanderson

### Qu'est-ce qui, d'après vous, a changé dans le secteur des services financiers, au cours des quarante dernières années ? Quels sont les plus grands changements et comment voyez-vous l'avenir ?

La complexité et la rapidité. Voilà ce qui change le plus. Les institutions financières sont de plus en plus complexes. Elles offrent une palette de produits de plus en plus nombreux et sophistiqués.

Par ailleurs, les communications et la technologie évoluent à la vitesse grand V. Cela s'accompagne de nouvelles vulnérabilités face aux cyberattaques, ce qui n'était pas le cas à mes débuts.

Il y a aussi les services bancaires ouverts, les technologies financières, qui permettent de transférer de l'argent avec son téléphone cellulaire. N'oublions pas que le premier iPhone ne remonte qu'à 2008.

À la SADC, nous devons nous tenir au fait des nouvelles tendances. Car tout se passera vite, plus vite que ce que nous pouvons imaginer. Nous devons aussi nous attendre à devoir relever de nouveaux défis.

## Leah Anderson

### Si l'on pense aux récentes faillites, aux États-Unis et en Suisse, quels enseignements en avez-vous tirés ?

Avant de répondre à votre question, je tiens à dire que le cadre de surveillance et de réglementation au Canada est bien différent de ceux aux États-Unis et en Suisse. Mais il y a certainement des enseignements à tirer.

Commençons par la rapidité à laquelle une faillite peut se produire, à l'ère des réseaux sociaux et de la technologie.

Ensuite, il y a le risque de contagion. Depuis la crise financière mondiale, on a tendance à penser que seules les institutions financières d'importance systémique – les plus grandes banques du pays – pourraient entraîner un effet de contagion sur tout le système financier. Mais, comme nous l'avons vu dans le cas de la Silicon Valley Bank et d'autres banques aux États-Unis, leurs faillites ont eu un effet de contagion, même si ces institutions n'étaient pas désignées d'importance systémique. Lorsqu'elles présentent des vulnérabilités semblables, on peut donc supputer qu'elles auront un impact semblable.

C'est là que la protection des dépôts est importante. Elle donne aux déposants l'assurance que leur argent est en sécurité et elle a un effet stabilisateur pour le système financier. Mais plus important encore est l'existence d'un cadre de réglementation et de surveillance robuste, comme c'est le cas au Canada. J'en ai parlé plus tôt.

## Bob Sanderson

### Pourquoi est-ce important que le conseil d'administration prenne part à des simulations ?

Je dirais qu'il y a deux raisons à ça. La première, c'est que c'est le conseil qui sanctionne les mesures que prendra la SADC pour régler la faillite d'une institution membre. Il est donc impératif que le conseil et la direction travaille main dans la main, que les rôles soient bien définis et que l'on sache quoi faire et quand. La deuxième, c'est que nous devons pouvoir mener des tests, essayer quelque chose de nouveau dans un environnement sûr et savoir agir rapidement et efficacement pour que les gens sachent qu'en cas de besoin, nous serons prêts à intervenir rapidement et de façon ordonnée.

## Leah Anderson

### Je suis propriétaire d'une entreprise. D'après votre rapport annuel, 75 % des dépôts, représentant un total de 3 billions de dollars, ne sont pas assurés. Quelle est la proportion des dépôts d'entreprise assurés ? Quel est le montant total des dépôts d'entreprise assurés, en dollars ? Pouvez-vous confirmer, si j'ai bien compris, que les dépôts dans les plus grandes banques canadiennes bénéficient d'une protection illimitée, si l'on tient compte de la recapitalisation interne ? **

La SADC recueille des données sur les dépôts assurés par catégorie d'assurance-dépôts, et en fait rapport. Il y a neuf catégories, dont les dépôts au nom d'une seule personne, les dépôts en commun, les dépôts en fiducie et les dépôts dans des régimes enregistrés comme les REER et les CELI. Les dépôts détenus dans chaque catégorie sont protégés jusqu'à concurrence de 100 000 $, et ce, auprès de chaque institution membre. Les dépôts d'entreprise tombent automatiquement dans l'une ou l'autre de ces catégories et sont donc protégés selon les modalités susmentionnées. Le montant que vous citez englobe principalement des dépôts non assurables ainsi que les sommes dépassant le plafond d'assurance-dépôts. Par dépôt non assurable, on entend notamment les dépôts détenus auprès de filiales de banques canadiennes à l'étranger. Ces dépôts pourraient toutefois être assurables en vertu du régime d'assurance-dépôts d'un autre pays (par exemple, la FDIC aux États-Unis).

Vous parlez de la recapitalisation interne. Il s'agit là d'un outil distinct de l'assurance-dépôts. Il faut savoir que la SADC est aussi, de par la loi, l'autorité de règlement de ses institutions membres, notamment des grandes banques canadiennes désignées d'importance systémique nationale (BISN) par le surintendant des institutions financières. Pour régler la faillite de ces grandes banques, la SADC peut notamment recourir à la recapitalisation interne. Ce pouvoir lui permet de prendre temporairement le contrôle d'une banque en faillite et de convertir en actions ordinaires tout ou partie de ses titres de créances pour la recapitaliser. Grâce à cet outil de règlement, une BISN resterait ouverte et continuerait d'offrir des services bancaires courants à ses clients durant un règlement de faillite. Les produits financiers tels que les prêts hypothécaires ou autres prêts et les marges de crédit ne seraient pas touchés, et les comptes de chèques et d'épargne demeureraient accessibles et protégés par la SADC. Les clients continueraient d'avoir accès à leurs services bancaires en ligne, au téléphone et aux guichets automatiques. Au Canada, la recapitalisation interne s'applique uniquement aux titres de créance visés par la loi. Les dépôts sont protégés et ne seraient pas inclus dans la recapitalisation interne.

*** Question restée sans réponse à l'APA.*